



INFORMATIONS SUR L'ADHERENT

NAGEZ FORME SANTE

Mme, Mlle, M. NOM :Prénom :

Profession : Date de Naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Adresse Mail (obligatoire pour prévenir les fermetures de la piscine, les changements d'horaires pour les vacances, les informations)

Appartenance (important, car ce renseignement est demandé par les Comités d'Etablissement des Sociétés pour les demandes de subvention)

ORANO—AREVA NC—SOCATRI—COMURHEX—SET—MAIRIE—EURODIF—EDF

AUTORISATIONS

Je soussigné :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur du club, et je m'engage à le respecter.
- Je m'engage à respecter les consignes sanitaires qui me seront données par le club.
- L'inscription suppose l'acceptation du droit de communication (tout média : presse, internet ...)

A :

Le :

Signature :

COTISATION ET DOCUMENTS A FOURNIR

- Horaire : Samedi 8h15 à 9h00
- Cotisation : 180 euros pour la saison
Pour les adhérents de la saison 2019 – 2020, qui se réinscrivent sur la saison 2020 – 2021, possibilité d'une diminution de 15 euros sur la cotisation.
- Il est possible de régler en plusieurs chèques, **encaissement le 7 de chaque mois** jusqu'au mois de mai.

Chèques	Octobre	Novembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
Numéro							
Montant							

- Une photo d'identité
- Un certificat médical autorisant l'enfant à pratiquer la natation.
 - **Le renouvellement de l'adhésion au club nécessite la présentation d'un certificat qu'une fois tous les trois ans** (au lieu d'une fois par an). Le licencié remplira un questionnaire de santé pour les autres années, lui permettant ainsi de détecter d'éventuels facteurs de risques nécessitant dans ce cas une visite médicale annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas.
- Un certificat médical datant de moins de trois mois autorisant la pratique de la natation
- Une enveloppe, par famille, timbrée au tarif en vigueur, à l'adresse de l'adhérent
- Chèques vacances : Nous acceptons en règlement de la cotisation ou d'une partie de la cotisation les chèques vacances